



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var

Service de l'eau et des milieux aquatiques

Pôle pollutions diffuses

Affaire suivie par :  
Stéphane DARBON  
Téléphone 04 89 96 43 67  
Fax : 04 94 70 02 59  
Courriel :stephane.darbon@var.gouv.fr

Toulon, le 14 NOV. 2012

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

à

**VAR VIDANGE**

**816 Chemin de Vaussière  
83510 LORGUES**

**OBJET :** Conclusion du contrôle sur place du respect des conditions de l'agrément pour le transport et le traitement des matières de vidange.

**REFER :** SD

Madame,

Votre société a fait l'objet d'un contrôle le 24 octobre 2012. Cette visite, était axée sur le respect des prescriptions imposées par l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 et l'arrêté préfectoral du 17 mars 2011 qui encadrent l'activité de vidange des installations d'assainissement non collectif.

A l'occasion de cette visite, il est apparu qu'en qualité de gérante, vous respectez les termes de ces arrêtés.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

**Pour Le Directeur départemental  
Le Chef du Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques**

**Jean DALLEST**